

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI: MDE 13/120/2009 (Public)

ÉFAI

11 novembre 2009

Iran. L'appel de la police à pratiquer davantage d'amputations constitue un pas en arrière

Amnesty International s'inquiète de l'appel qui aurait été lancé par Ashgar Jafari, chef de la police criminelle iranienne, en faveur d'une application plus stricte des châtiments islamiques, notamment l'amputation des mains en cas de vol.

Selon l'information donnée par l'agence de presse iranienne Iranian Labour News Agency (ILNA) le 8 novembre (<http://www.ilna.ir/newstext.aspx?ID=88248>) Ashgar Jafari a déclaré que si ces châtiments étaient appliqués, le taux de criminalité pourrait être réduit de 90 p. cent, sans toutefois fournir de preuve à l'appui de cette affirmation.

Les châtiments tels que l'amputation et la flagellation constituent des châtiments cruels, inhumains et dégradants s'apparentant à des actes de torture et comme tels sont proscrits par le droit international relatif aux droits humains. Amnesty International mène depuis longtemps campagne pour que soit mis fin à de tels châtiments et continuera de suivre avec attention l'application des peines de flagellation et d'amputation. La dernière amputation enregistrée par l'organisation en Iran a eu lieu à Kermanshah, dans l'ouest du pays en décembre 2008.

Amnesty International fait également campagne pour que soit mis fin au recours à la peine de mort en Iran, notamment pour que soit mis fin à la lapidation, méthode d'exécution spécifiquement étudiée pour augmenter les souffrances de la personne condamnée. L'organisation fait pression sur l'Iran depuis de nombreuses années pour que ce pays se conforme à ses obligations au regard du droit international et mette un terme immédiatement à l'exécution de mineurs délinquants. L'exécution de personnes âgées de moins de dix-huit ans au moment des faits qui leur sont reprochés est strictement interdite par le droit international. L'Iran a exécuté 40 mineurs délinquants depuis 1990, dont quatre en 2009.